

COMMUNIQUE - CORONAVIRUS

Non-admission à l'école des enfants revenant de zones à risque

Conformément aux recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé, et suite à une nouvelle mise à jour des zones à risque.

Les enfants revenant de zones le plus touchées par le COVID-19 ne sont pas admis à l'école pendant une période de quatorze jours suivant leur retour, y compris s'ils ne présentent aucun signe d'infection

Zones concernées :

- **Chine** (province de Hubei)
- **Oise** (communes de Creil, Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny le Sec, La Croix Saint Ouen, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul)
- **Haute Savoie** (commune de La Balme-de-Sillingy)
- **Morbihan** (communes d'Auray, Carnac et Crac'h)

Les enfants revenant de zones « orange » (Italie, Singapour, Japon, Iran, Macao, Hong-Kong, Corée du Sud, Chine (hors Hubei),..) ne sont pas astreints à une quarantaine de quatorze jours.

Cependant, les recommandations de vigilance restent de mise, à savoir :

Recommandations aux familles revenant de ces destinations

Prendre votre température au moins deux fois par jour, porter un masque chirurgical à l'extérieur, se laver régulièrement les mains, éviter tout contact avec des personnes fragiles (hôpitaux, écoles, femmes enceintes, anciens,...), limiter ses sorties, privilégier le télétravail et éviter les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine,..)

Informez dès que possible la direction de l'école ou la mairie

En cas de symptôme (toux, fièvre, difficulté respiratoire)

Ne vous rendez pas à l'hôpital, contactez le SAMU (15) en signalant votre voyage, évitez tout contact avec votre entourage et portez un masque en permanence

La Directrice de l'école

Le Maire